

semble pas bien difficile à déterminer, et la pratique paraît devoir être infiniment plus délicate que la théorie.

*
* *

Le premier intérêt, très net et très évident, de la France est de conserver d'excellentes relations avec les Chinois limitrophes de son empire asiatique ; nos frontières tonkinoises sont en effet déterminées de telle sorte qu'elles ne seront pacifiques qu'avec l'agrément et l'aide amicale des gens qui sont de l'autre côté, c'est-à-dire des vice-rois et des mandarins des deux Quangs. Ce n'est pas de Péking, c'est d'eux-mêmes que nous pouvons obtenir cette aide amicale. Car il y a longtemps que la cour de Péking évite de peser sur les décisions locales des vice-rois du sud. C'est pour avoir ignoré cette vérité que le haut Tonkin fut si longtemps un repaire de pirates et un champ de discordes. Le général Galliéni, quand il commanda le 1^{er} territoire militaire tonkinois, s'aperçut de nos erreurs passées, les rectifia, obtint sans effusion de sang une pacification réputée impossible, et donna ainsi la mesure de ce qu'on était en droit d'attendre de lui et de son génie colonisateur et administratif (1).

Il faut donc nous garder soigneusement de contrecarrer directement les aspirations du jeune parti chinois et des mandarins des provinces méridionales de l'Empire.

Toutefois il importe, davantage encore peut-être, de ne pas les encourager et les suivre dans leur enthousiasme un peu subversif pour des réformes totales et révolution-

(1) *En territoire militaire*, par M. de Grandmaison, chez Plon, éditeur.